



achat maison succession et juge des tutelles

Par **vanvanvan**, le **06/05/2009** à **13:43**

bonjour

Le 15 novembre 2008 j'ai signé un compromis de vente d'une maison en succession (18 héritiers)

La signature chez les notaires (le notre et celui des héritiers) devait avoir lieu le 15 janvier, mais le 13 (un lundi soir) notre notaire nous téléphone pour nous dire que la vente est reportée suite au décès d'un des vendeurs (le 26 décembre).

le notaire nous explique que le défunt a un enfant mineur et que pour que la signature puisse se faire il y a besoin d'une ordonnance d'un juge des tutelles (qui demande un délai de 2 à 3 mois environ, dicit le notaire).

Depuis des rendez-vous sont fixés pour une signature mais toujours annulés car le document du juge des tutelles n'est toujours pas là.

J'ai quitté mon logement en location (préavis oblige) et retrouvé un logement temporaire, mais que faire pour faire accélérer les choses, car voilà bientôt 5 mois que le vendeur est décédé et que nous n'avons pas de date de signature en vue ni de délai pour obtenir l'accord du juge des tutelles